

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/3

Séance du 22 décembre 2020

CO 160 DE

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents) départ 20h04, VIONNET André, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, PINGAT Martine, BEAUD Colette, MARCELIN Antoine, TOURNIER André, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, DELBROUCQ Denis, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, MURCIER Alain (départ 20h04), FEVRE Michel, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, BAH L Catherine, CHAILLON Roland, HENARD Pascaline, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYER Marie Odile.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..94

Présents : 58

Votants : ..74

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à M. Dominique BONNET (Président), REGALDI Sylvie à Valérie DEPIERRE (vice-présidente), PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne à LECOQ Yves, BERTHELIER Roland à TOURNEUR Eric, BRENIAX Denis à GAILLARD Jean François, MASSON Laurence à DELBROUCQ Denis, ROBERT Bruno à VIONNET André, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, LAGNIESSE Michel à TOURNEUR Eric, GIRARD Colette à ARNAUD Gérard, LETONDOR Jean Luc à ARNAUD Gérard, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, BOHEME Catherine à FORET Clément, RIGOLET Serge à Patrice VILLALONGA,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à Beaud Colette, MAIRE Serge à TOURNIER André, ROMANET Claude à HENARD Pascaline, ONCLE Bernard à FOYET Marie Odile,

Etaient Excusés : RENAUD Jean Marie, FRANCONY Michel, TONNAIRE Sandrine, MOREL Denis, CARDOT Audrey, GAVAT William, DE BRISIS Jean,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, COLIN Christian, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, PETITGUYOT Jean Pierre, CASTELLA Damien, GROS Roger, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, PERRARD Florent, JOURD'HUI André, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikael,

Secrétaire de séance : Christelle MORBOIS

Convocation faite le : 16 décembre 2020

Objet : Reconnaissance de nouveaux Pôles structurants du territoire dans le cadre du programme LEADER

Dans le programme LEADER 2014/2020, une fiche action consiste à soutenir les pôles structurants endogènes du territoire, c'est-à-dire des projets moteurs pour le développement, notamment en matière économique et / ou touristique, prenant appui sur les spécificités du territoire.

Ces projets portent des objectifs ambitieux, en parfaite harmonie avec les atouts spécifiques de notre intercommunalité. Ils s'inscrivent dans une forte dynamique endogène et s'avèrent particulièrement importants pour ancrer la stratégie LEADER, donner une visibilité et une notoriété forte et jouer un rôle d'entraînement pour le développement du territoire. Ce sont de véritables "marqueurs" du Cœur du Jura.

Ils sont définis comme suit :

- Projet endogène,
- Attractivité du territoire et touristique (potentiellement plus de 5 000 personnes/an à compter de la 3^è année),

Affiché le 4 Janvier 2021

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 4 Janvier 2021

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 décembre 2020
CO 160 DE (SUITE)

Page 2/3

Objet : Reconnaissance de nouveaux Pôles structurants du territoire dans le cadre du programme LEADER

- Créateur d'emplois permanents et/ou saisonniers, critère qui n'est pas rédhitoire pour les sites naturels / extérieurs (précision apportée lors du dernier Comité de programmation et qui sera intégré dans l'avenant).
- Potentiel de développement en lien avec les autres projets structurants,
- Atouts patrimoniaux du territoire,
- « Estampillé » pôle structurant par le comité de programmation LEADER et la structure porteuse du programme.

Lors du dépôt de la candidature LEADER, quatre pôles structurants étaient d'ores et déjà identifiés, tous des sites pour lesquels des travaux étaient déjà envisagés pour la période couverte par le programme :

- Maison du Comté à Poligny,
- Projet Pasteur,
- Thermes de Salins les Bains
- Aménagement du site UNESCO de la Saline (dont le Musée du Sel, phases 2 et 3).

La fiche action prévoit que d'autres projets structurants puissent émerger contribuant également à la dynamique et à l'attractivité du territoire.

La procédure du programme propre à cette fiche action prévoit qu'un organe décisionnel de la communauté de communes, en tant que structure porteuse du programme, et le Comité de Programmation LEADER estampillent les projets « Pôles Structurants » pour permettre à ces derniers de pouvoir émerger à cette fiche.

Le Site de la Reculée des Planches-près-Arbois :

- Projet endogène : les différentes actions sont portées par des acteurs locaux et en tout premier lieu la CCAPS, puis potentiellement les différentes communes directement concernées : Les Planches-près-Arbois, Arbois, La Châtelaine, Mesnay ;
- Attractivité du territoire et touristique : Le site de la cascade des Planches-près-Arbois enregistre une fréquentation croissante depuis quelques années, qui s'est accentuée en 2020 (médiatisation, effets de confinement) et qui pourrait encore croître exponentiellement avec de nouveaux attraits (grotte) ; Ce sont jusqu'à 1000 véhicules/jour qui ont pu être enregistré au cours de l'été 2019. La cascade des tufs est un site qui fait parler de lui et venir sur le territoire des touristes présents dans le Jura, hors territoire intercommunal. Toutefois son habitat naturel nécessite d'être préservé, et ce au-delà de la cascade. Par ailleurs, la fréquentation croissante contribue à des nuisances pour les riverains. Les solutions sont donc à trouver dès l'entrée de la reculée, bien avant l'entrée du village. Ainsi, ce n'est pas seulement la cascade des tufs qui est reconnu comme Pôle structurant mais bien l'ensemble de la reculée.
- Création d'emplois : selon les décisions prises, 3 ou 4 emplois saisonniers pourraient être créés (surveillance et entretien du parking / des toilettes, location de vélos, buvette, navette...).

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 décembre 2020
CO 160 DE (SUITE)

Objet : Reconnaissance de nouveaux Pôles structurants du territoire dans le cadre du programme LEADER

- Potentiel de développement en lien avec les autres projets structurants : Le lien avec les autres projets structurants est l'objet du travail de promotion de l'OT intercommunal et notamment par la création de produits touristiques. De plus, chaque site communiquera sur les autres projets structurants sur certains de ces outils de communication à fort rayonnement.
- Atouts patrimoniaux du territoire : valorisation d'un site naturel, de son habitat (tufs), de ses espèces protégées ;
- « Estampillé » pôle structurant par le comité de programmation LEADER (validé lors de la séance du 21 octobre 2020) et la structure porteuse du programme (objet de la présente délibération).

Le Site du Mont Poupet :

- Projet endogène : les différentes actions sont portées par des acteurs locaux et en tout premier lieu la CCAPS, puis potentiellement les différentes communes directement concernées : Salins-les-Bains, Saint-Thiébaud, Saizenay ;
- Attractivité du territoire et touristique : Le site du Mont Poupet offre un magnifique point de vue sur le Revermont et la plaine bressane ainsi que sur le Mont Blanc ce qui en fait un site de plus en plus fréquenté. L'activité parapente et VTT qui s'y développent attirent des touristes venus de loin. Aussi, il s'agit d'un site qui devient majeur pour le territoire, pour le tourisme qu'il convient d'accompagner dans son développement tout en menant les actions nécessaires pour le préserver. Il abrite en effet des espèces faunistiques et floristiques protégées.
- Création d'emplois : Critère non obligatoire.
- Potentiel de développement en lien avec les autres projets structurants : Le lien avec les autres projets structurants est l'objet du travail de promotion de l'OT intercommunal et notamment par la création de produits touristiques. De plus, chaque site communiquera sur les autres projets structurants sur certains de ces outils de communication à fort rayonnement.
- Atouts patrimoniaux du territoire : Valorisation d'un site naturel, de son habitat (falaises, forêts), de ses espèces protégées ;
- « Estampillé » pôle structurant par le comité de programmation LEADER (validé lors de la séance du 21 octobre 2020) et la structure porteuse du programme (objet de la présente délibération).

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1/ RECONNAIT le Site de la Reculée des Planches-près-Arbois comme Pôle structurant dans le cadre du programme LEADER 2014-2020 ;

2/ RECONNAIT le Site du Mont Poupet comme Pôle structurant dans le cadre du programme LEADER 2014-2020.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Affiché le 4 Janvier 2021

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 4 Janvier 2021

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le



ID : 039-200071595-20201222-CO160DE_2020-DE